

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : SPORT SANTE

Affaire suivie par : Florent SEYRAL

**N°D2023-93-SPSA****OBJET : ERREUR MATERIELLE DÉCISION N°D2023-27-SPSA SUR LES CARTES PASS' SPORT 2023 POUR LE JUDO CLUB DE SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2019D-102-SPSA en date du 26 septembre 2019 portant sur le fonctionnement de la carte pass'sport ;

Vu la décision n°D2023-27-SPSA en date du 13 février 2023 portant sur le règlement des cartes pass'sport pour la saison sportive 2022-2023 ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le nombre de cartes à régler au judo club de Saint-Sylvestre-sur-Lot qui a été dédommagé de 8 cartes au lieu de 15 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot,  
décide,**

1°) – De verser au judo club de Saint Sylvestre-sur-Lot le complément de 7 cartes pass'sport, en fonction du tableau ci-dessous :

Association	Nombre de cartes	Tarif unitaire des cartes	Montant à verser
JUDO CLUB SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT	7	15 €	105 €

2°) – De préciser que les termes de la décision n°D2023-27-SPSA restent inchangés outre l'erreur sur le nombre de cartes du judo club St Sylvestre.

3°) - De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

**AR Prefecture**

047-200068930-20230525-D2023\_93\_SPSA-AR  
Reçu le 02/06/2023

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 25 mai 2023



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 02 juin 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 02 juin 2023

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.cc-dufumelois.com](http://www.cc-dufumelois.com)